

**Troisième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention
sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

Francesco Bandarin, Sous-Directeur général pour la culture

Remarques liminaires

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Directrice générale, Mme Irina Bokova, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à cette troisième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La Convention de 2005 est le premier instrument qui place la culture et le développement au centre de ses préoccupations. La Déclaration et les Objectifs du Millénaire des Nations Unies figurent dans son préambule, ses objectifs, ses principes directeurs et ses orientations. Ensemble, ils définissent un programme pour la promotion du secteur culturel et créatif en tant que moteur du développement social et économique des pays, notamment par le biais des industries culturelles. Comme vous le savez, ceci a été récemment réaffirmé dans la résolution

Plusieurs questions appellent de notre part une action prioritaire dans un avenir proche pour que la Convention devienne plus qu'un simple recueil de principes et d'idéaux.

La première question fondamentale à aborder est la ratification de la Convention. Aujourd'hui, la Convention réunit 117 Parties, ce qui, compte tenu de son entrée en vigueur relativement récente, constitue une réussite remarquable. Depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties en 2009, 17 pays ont ratifié la Convention, le dernier à l'avoir fait étant le Costa Rica, un peu plus tôt dans l'année. Les pays d'Afrique sont aujourd'hui proportionnellement les plus nombreux parmi les Parties. La Conférence des Parties et le Comité intergouvernemental ont cependant tous deux reconnu qu'il nous faut veiller au respect du principe d'égalité et d'égalité de représentation des régions au sein des Parties à la Convention. Vous avez indiqué que la priorité doit être donnée à l'augmentation du taux de ratification dans les régions sous-représentées telles que l'Asie du Pacifique et les États arabes.

Comme nous l'avons entendu ce matin, la ratification fait une différence non seulement au niveau institutionnel, mais également au jour le jour dans la vie professionnelle des artistes et des entrepreneurs culturels, en particulier dans le Sud.

Après la ratification, la deuxième priorité consiste à assurer la visibilité de la Convention et à travailler en vue d'une compréhension commune de ses messages clés.

L'une des façons de relever ce défi est d'accroître nos efforts pour communiquer et échanger des expériences afin de démontrer concrètement les différentes manières dont la Convention est mise en œuvre à travers le monde. Les travaux que vous avez entamés concernant les rapports périodiques quadriennaux devant être soumis dans les 10 prochains mois sont un pas décisif dans cette direction. Ces rapports devraient devenir des instruments de travail et des plates-formes de partage d'expériences. D'ici un an, 94 pays auront achevé leur première

série de rapports. Cela signifie que nous aurons collecté des informations sur la façon dont les gouvernements ont intégré la culture dans leurs stratégies de développement durable et les plans de développement nationaux, sur les types de politiques et mesures culturelles mises en place pour promouvoir la diversité des expressions culturelles. Je pense aussi que nous comprendrons mieux la manière dont les Parties facilitent la coopération internationale ainsi que les mesures qu'elles ont prises pour mettre en œuvre un traitement préférentiel des artistes et des professions culturelles.

La troisième priorité d'action est de garantir le succès de la phase pilote du Fonds international pour la diversité culturelle. Ce fonds vise à promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et les pays les moins avancés à travers le soutien aux politiques culturelles ainsi qu'aux projets et activités des industries culturelles. Comme vous le savez, il a été fait appel au Fonds l'année dernière pour la première fois. J'ai le plaisir de vous informer que 31 projets ont été approuvés par le Comité intergouvernemental en décembre de l'année dernière, et qu'ils sont en cours de mise en œuvre dans 24 pays. Il y a quelques mois, un nouvel appel à projets a été lancé et nous nous attendons à ce qu'un nombre tout aussi impressionnant de projets soit approuvé par le Comité à sa cinquième session à la fin de l'année. L'une des questions principales dont vous aurez à débattre durant les prochains jours sera de savoir comment trouver des ressources pour le Fonds. La Directrice générale continue de demander à toutes les Parties d'allouer au Fonds 1 % de leur contribution annuelle à l'UNESCO. Étant donné qu'à peine plus d'un quart des Parties ont versé une contribution au Fonds, il est évident que certaines sont allées beaucoup plus loin que ne le demandait la Directrice générale tandis que d'autres restent encore à convaincre. Le succès du Fonds dépendra également de la qualité de la mise en œuvre des projets sur le terrain ainsi que de la mesure dans laquelle ils contribueront à promouvoir la diversité des expressions culturelles au sein de leur propre pays et au niveau international.

La quatrième priorité est de faire face à la demande croissante d'aide des Parties pour la mise en œuvre de la Convention dans le cadre de leurs politiques et programmes nationaux. Le Secrétariat a pris un certain nombre d'initiatives en ce sens grâce au soutien apporté par l'Union européenne au lancement et à la mise en place d'un programme d'assistance technique pour l'amélioration de la gouvernance du Secteur de la culture dans les pays en développement.

Parallèlement, grâce au soutien du Gouvernement espagnol, le Secrétariat a développé une gamme d'instruments pratiques conçus pour aider à la mise en œuvre de la Convention et au renforcement des capacités au niveau national. J'aimerais en mentionner ici quelques-uns :

Le nombre croissant d'activités opérationnelles nécessitera une augmentation des ressources disponibles. Le problème des ressources humaines et financières destinées à renforcer le secrétariat de la Convention et ses activités est mentionné dans les décisions du Comité intergouvernemental à sa dernière session et nous sommes, je pense, tous d'accord pour estimer qu'il s'agit d'un problème majeur, qui a retenu l'attention de l'UNESCO lors de la restructuration du Secteur de la culture. J'ai le plaisir de vous informer qu'un poste supplémentaire sera transféré au Secrétariat sous peu afin de le renforcer.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,